

FICHE PRATIQUE Réduire ses impôts est le rêve de tout contribuable et de tout dirigeant. Reste à savoir comment s'y prendre. Voici six outils qui ouvrent la voie à des réductions substantielles d'impôt.

PAR MALLORY LALANNE

6 bons plans pour payer moins d'impôts en 2017

La période de réduction fiscale arrive à terme le 31 décembre 2016 pour votre impôt 2017, calculé sur vos revenus 2016. Il est donc encore temps d'actionner différents leviers pour réduire le montant de vos prélèvements.

1 Investissez pour votre retraite

Il est tout d'abord possible de préparer sa retraite tout en optimisant ses impôts grâce au dispositif

Madelin. Ne rentrant pas dans le plafonnement des niches fiscales (10 000 euros), ce contrat permet de déduire les cotisations versées de son revenu imposable compris entre (10 % x PASS) + (25 % x bénéfice imposable compris entre 1 et 8 PASS) avec un maximum de 308 928 euros en 2016. Un avan-

tage qui présente un inconvénient, puisque les cotisations versées doivent être régulières. En cas de

non-respect, le contrat est mis en réduction, c'est-à-dire que le travailleur non salarié ne pourra plus reverser d'argent

dessus et devra en ouvrir un autre. Les sorties se font par ailleurs en rente, et non en capital.

Si vous souhaitez bénéficier d'une souplesse dans les versements mais également d'une sortie en capital, il peut être judicieux de combiner le dispositif Madelin au plan d'épargne retraite populaire (Perp).

Le Perp bénéficie d'un plafond de versements équivalent à 10 % du revenu d'activité N-1 limités à 8 PASS, soit 308 928 euros en 2016 ou 10 % du PASS 2016 à savoir

Préparer sa retraite et optimiser ses impôts grâce au dispositif Madelin.



fotografica / Fotolia

» 3 861 euros pour les revenus inférieurs au PASS. « Le Perp a l'avantage de ne pas avoir de contrainte de versements et donne la possibilité de sortir en capital à hauteur de 20 % également lors de la liquidation des droits à la retraite (attention tous les contrats ne le prévoient pas) ou en totalité en cas d'acquisition de la résidence principale pour les primo accédants », commente Jeanne-Claire Grosset, cogérante associée du cabinet Eccelia patrimoine. L'autre avantage non négligeable du Perp est que le conjoint, ou le Pacsé, peut bénéficier du disponible fiscal de l'autre. Une bonne façon de lui assurer des revenus complémentaires à la retraite tout en optimisant la fiscalité.

« Cet outil est conseillé pour les dirigeants qui disposent d'une tranche marginale d'imposition forte. Par exemple, si un patron est imposé à hauteur de 200 000 euros, il va économiser 9 000 euros d'impôts sur une année en plaçant 20 000 euros (pour un taux marginal d'imposition à 45 %), le Perp étant déductible à hauteur de 20 000 euros dans son cas (10 % du revenu) », souligne Guillaume Luchini, associé fondateur Scala Patrimoine, conseil en investissement financier.



2 Achetez un bien pour le louer

Si vous achetez ou faites construire un logement pour le louer sur une durée de six à 12 ans, vous pouvez recourir au dispositif Pinel. Il ouvre droit à une réduction d'impôt sur le revenu avec un plafond d'investissement de 300 000 euros et une réduction d'impôt maximale de 6 000 euros.

« Il est indispensable de mettre en place une projection de trésorerie pour savoir si le client bénéficie d'une capacité d'épargne et également de vérifier s'il bénéficie ou

non de réductions rentrant dans le plafonnement des niches fiscales (l'emploi d'un salarié à domicile...) », précise Jeanne-Claire

Grosset. Le dispositif Pinel est en effet concerné par le plafonnement des niches fiscales fixé à 10 000 euros par an.

3 Engagez des travaux

De même, les dépenses liées à la rénovation, l'entretien et l'amélioration (changement d'une chaudière, pose d'un double vitrage, ravalement de façade, travaux de peinture, changement d'un parquet, réfection d'une toiture) d'un bien mis en location sont déductibles des revenus fonciers. Les déductions peuvent atteindre 10 700 euros sur votre revenu imposable.

4 Investissez dans une PME

Pour réduire vos impôts, vous avez également la possibilité de souscrire au capital d'une PME

« Le Perp est un outil conseillé pour les dirigeants qui disposent d'une tranche marginale d'imposition forte. »

Guillaume Luchini, associé fondateur Scala Patrimoine, conseil en investissement financier

Trois points à retenir

- Si vous souhaitez vous constituer un patrimoine grâce au dispositif Pinel, vérifiez que vous ne bénéficiez pas déjà des avantages des niches fiscales. L'outil Pinel étant en effet concerné par le plafonnement des niches fiscales fixé à 10 000 euros par an.

- Les contrats Madelin et le Perp offrent des avantages fiscaux conséquents. Le Perp, plus souple, vous permet de déduire de l'impôt sur le revenu les sommes versées dans la limite de 10 % des revenus de l'activité professionnelle ou de 10 % du plafond annuel de la Sécurité sociale.

- Pour réduire la note fiscale, vous pouvez aussi acquérir vos locaux professionnels en créant une SCI. Cela permet de vous constituer un patrimoine personnel en faisant financer le remboursement de la dette par les loyers de votre entreprise.

de moins de sept ans. « La réduction est égale à 18 % du montant des versements effectués, dans la limite annuelle de 50 000 euros pour une personne célibataire, et 100 000 euros pour un couple soumis à une imposition commune », précise Jeanne-Claire Grosset.

5 Achetez vos bureaux professionnels

Si votre société est mature et que son chiffre d'affaires est stable, vous pouvez enfin envisager d'acheter vos bureaux professionnels. L'intérêt de cet investissement ? Cela permet de se constituer un patrimoine personnel en faisant financer le remboursement de la dette par les loyers de votre entreprise, et de diminuer le résultat imposable grâce aux amortissements et intérêts d'emprunts.

Cela se fera notamment par la création d'une société civile immobilière (SCI) dont la fiscalité dépendra du choix opéré lors de sa création, à

savoir à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu. Cette décision dépendra d'une étude précise menée en amont afin d'en tirer la meilleure fiscalité.

6 Rachez des trimestres retraite

Parmi les dernières possibilités qui permettent d'abaisser sérieusement la note fiscale, il en est une plus discrète que les autres : le rachat de trimestres retraite. Cet outil est préconisé avant l'âge du départ à la retraite si vous n'avez pas acquis une durée de cotisation suffisante pour bénéficier d'une retraite de base à taux plein.

« Il peut être opportun de racheter des trimestres (au maximum neuf) si votre carrière le permet. Ils seront déductibles en totalité du revenu imposable.

Selon le nombre de trimestres rachetés, il est possible d'étaler les paiements sur un, trois ou cinq ans de façon à lisser dans le temps le gain fiscal », précise Jeanne-Claire Grosset.

Qu'il s'agisse de défiscalisation immobilière, d'épargne retraite ou de niches fiscales, ces mesures doivent être étudiées et exploitées à bon escient. Toute réduction ou déduction d'impôt impliquant au préalable d'engager des dépenses. ■